

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR452
Langue française 4B
Winter 2019
Mardi et jeudi, 11h30 à 12h50

Coordonnées

Professeur(e): Guy Poirier

Bureau: ML 335

Téléphone: 519-888-4567 x33394

Heures de consultation: Mardi et jeudi, 14h à 16h

Courriel: poirier@uwaterloo.ca

Description

Dans ce cours de français avancé, l'étudiant(e) développera ses habiletés d'écriture et de correction, tout en développant son style. En nous appuyant sur des œuvres littéraires brèves, nous préciserons et expliciterons des points de grammaire et de stylistique importants pour maîtriser le style et développer des stratégies d'écriture et d'autocorrection. Nous adopterons une perspective axée sur la communication et l'amélioration du style: la grammaire sera abordée comme un outil employé pour communiquer et s'exprimer avec clarté et précision. À chaque semaine, des ateliers et des exercices divers permettront à l'étudiant(e) d'améliorer son écriture et son style, tout en développant des techniques et des stratégies pour corriger des textes en français. Pour cette raison, le programme des points à l'étude pourra évoluer selon les besoins des étudiant(e)s.

Objectifs du cours

À la fin de ce cours les étudiant(e)s pourront :

- A. Étudier des œuvres et écrire des textes obéissant à des règles de genre et de style différentes : le conte, la nouvelle et l'essai polémique.
- B. Apprendre à identifier les fautes et corriger des textes en français
- C. Réviser et perfectionner des notions cruciales de grammaire et de stylistique en langue française

Manuels et œuvres à l'étude

- Colette, *La maison de Claudine, Paris, Le livre de poche, 1990.*
- Prosper Mérimée, *La Vénus d'Ille et autres nouvelles.* Paris, Librio, 1998.
- Serge Mongeau, *S'indigner, oui, mais agir,* Montréal, Les éditions Écosociété, 2014.
- Liliane Michaud, *Les exercices du multidictionnaire de la langue française,* Montréal, Québec Amérique, 2013.

- Des exercices supplémentaires seront ajoutés sur *Learn*

Manuels suggérés

- Marie-Éva de Villers, *Le Multidictionnaire*, Montréal, Québec-Amérique, 1988.

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Participation		10 %
Tests de lecture (2 sur 3)	Tout le trimestre	10 %
Examen partiel	Semaine 7	20 %
Ateliers d'écriture	Tout le trimestre	20 %
Un essai polémique (démarche et essai)	Semaine 12	15%
Examen final (2 heures)	Période d'examens	25%
Total		100 %

Participation

Participation « active » au cours : présence et participation aux discussions et activités (le seul fait d'être présent en classe n'est pas suffisant pour assurer tous les points).

Tests de lecture

Trois courts tests de lecture (10 minutes chacun) permettant d'évaluer que la lecture des contes, nouvelles et essais a été faite.

Examen partiel

Test en classe comportant des questions sur les notions étudiées, un exercice de correction et un exercice de rédaction.

Ateliers d'écriture

L'évaluation portera sur les textes rédigés durant les ateliers en classe. La note finale reflètera la capacité de l'étudiant à suivre les consignes d'écriture et sa progression durant le trimestre.

Examen final

Examen, d'une durée de 2 heures, en trois parties : des questions portant sur les notions étudiées, un exercice de correction et un exercice de rédaction portant sur les notions étudiées. La période d'examen aura lieu du 10 au 27 avril 2019. L'horaire sera affiché en ligne vers la sixième semaine de cours. Aucune modification de date d'examen ne sera permise pour des raisons de voyage.

Plan du cours

Le plan du cours vise à donner une idée globale du programme de travail mais ne se veut pas une contrainte rigide : il pourra être modifié en fonction du rythme et des besoins des étudiants.

Semaine	Thème	Matière	Lectures à faire	Exercices	Évaluations
1. 7 janvier	Écrire l'enfance et la nature; le conte « réaliste »	Introduction, protocoles de rédaction et corrections éditoriales; les anglicismes	Colette, <i>La maison de Claudine</i>	6, 18, 24	Atelier d'écriture 1
2. 14 janvier		Accords, utilisation des adjectifs groupe nominal; allégories et figures de style	Colette, <i>La maison de Claudine</i>	1, 29, 13, 45, 33,	Test de lecture 1
3. 21 janvier		Ponctuation, embrayeurs, connecteurs, prépositions, conjonctions	Colette, <i>La maison de Claudine</i>	22, 14, 20, 38	Atelier d'écriture 2
4. 28 janvier		Écrire un conte « réaliste », accords du verbe, le passé simple, le passé composé et l'imparfait	Colette, <i>La maison de Claudine</i>	3, 7, 23, 27, 35	Atelier d'écriture 3
5. 4 février	La nouvelle fantastique	Les pronoms relatifs, « tout », « tel », « c'est », etc.	Mérimée, <i>La Vénus d'Ille</i>	20, 9, 31, 47, 19, 21, 31, 41, 47,	Atelier d'écriture 4
6. 11 février		Négation, suppression des articles et exercices de style, inversion	Mérimée, <i>La Vénus d'Ille</i>	27, 30,	Test de lecture 2
18 février		Semaine de lecture			
7. 25 février		Synonymes, familles de mots et champs sémantiques	Mérimée, <i>La Vénus d'Ille</i>	4, 26,	Examen partiel
8. 4 mars		Les temps du passé, verbes pronominaux, concordance des temps du passé et subjonctif	Mérimée, <i>La Vénus d'Ille</i>	11, 15, 35, 39,	Atelier d'écriture 5
9. 11 mars	L'essai polémique	Concordance des temps et subjonctif; focalisation et discours indirect libre	Mongeau, <i>S'indigner, oui, mais agir</i>	Exercices sur <i>Learn</i>	
10. 18 mars		S'exprimer et convaincre; les articulations des textes; le style, l'essai comme genre	Mongeau, <i>S'indigner, oui, mais agir</i>	14, 16, 32, 42,	Atelier d'écriture 6

Semaine	Thème	Matière	Lectures à faire	Exercices	Évaluations
11. 25 mars		Figures de style et pratiques d'écriture	<i>Mongeau, S'indigner, oui, mais agir</i>	46, 48, 50	Test de lecture 3
12. 1 ^{er} avril		Rédaction d'un essai autobiographique ou polémique; révision	<i>Mongeau, S'indigner, oui, mais agir</i>		Atelier d'écriture 7 et remise sur <i>Learn</i> de l'essai polémique ou autobiographique

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Remise des travaux

La remise tardive d'un travail (sans entente préalable) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour (incluant les week-ends). Les travaux remis plus d'une semaine après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel.

Travail de groupe

Hormis dans le cadre des exercices spécifiquement identifiés par l'enseignant, le travail de groupe n'est pas permis.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 \(https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70\)](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm).

Note for Students with Disabilities

The Office for Persons with Disabilities (OPD), located in Needles Hall, Room 1132, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the OPD at the beginning of each academic term.